



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FP
FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

1 RUE TALOT

BP 84 112

49 041 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 22 03 60

Mèl : ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ

Téléphone : 02.41.22.03.65

Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. Démarches Simplifiées : 9823523

Réf OSE : 2022-53034-67400

Le Directeur à

Angers, le 16/09/2022

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE
53 000 LAVAL**

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain en zone d'activités

Adresse du bien : ZI Sud à BONCHAMP LES LAVAL.

Valeur vénale : 22 €/m² HT.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

LAVAL AGGLOMÉRATION- Affaire suivie par : VIRGINIE ROCHER

2 – DATE

de consultation : 08/09/2022

de réception : 08/09/2022

de dossier en état : 08/09/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une emprise de terrain en zone d'activités.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

ZI Sud à BONCHAMP-LES-LAVAL. Rue Gutenberg.

Emprise de terrain issue de la parcelle anciennement cadastrée section AL n° 263.

Terrain à bâtir en zone d'activité .



5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMERATION.
- Situation d'occupation : Bien libre.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UEm.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession peut être fixé sur une base de 22 € /m² HT, conformément aux dispositions tarifaires communautaires pour la commercialisation du foncier économique (Secteur 1, zone à vocation industrielle).

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascale GUEDEZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221017-S11-BC-178-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022